



Parc national
de **Port-Cros**

Accord-cadre de service à bons de commande n° 20 009 83400 PC

Prestations de prélèvements et d'analyses physico-chimiques

- Réseaux sanitaires d'eau chaude
- Réseaux d'eau d'irrigation

Procédure adaptée (MAPA) selon l'article R2123-1
du Code de la Commande Publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

Hyères, Mars 2020
Le présent document contient 8 pages

Sommaire

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
Parties contractantes au sens du présent document.....	3
Documents de référence et abréviations utilisées.....	3
Objet du marché.....	3
Type de marché et procédure.....	3
Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum.....	4
Démarrage du marché.....	4
Durée du marché.....	4
Délai d'exécution/d'intervention des bons de commande.....	4
Émission des bons de commande.....	4
Désignation du comptable assignataire.....	5
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	5
Condition de participation.....	5
Groupement.....	5
Validité de l'offre.....	5
Visite des lieux.....	5
Conditions de retrait des dossiers de consultation/Publicité.....	5
Présentation des offres.....	6
Conditions de remise des offres dématérialisées.....	7
Jugement des offres.....	7
Variantes & options.....	7
Dispositions diverses.....	7
Exclusivité.....	8
Renseignements complémentaires.....	8

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- **C.C.A.G. FCS** : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **C.C.T.G. FCS** : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **B.P.U** : Bordereau des Prix Unitaires
- **C.C.P. Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019.**

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Objet du marché

La présent marché concerne les prélèvements et analyses d'eaux sur les réseaux suivants :

1-4-1 Réseaux sanitaires d'eau chaude des bâtiments

- Recherche de **Legionella Pneumophila** dans les circuits d'eau chaude sanitaire des établissements du Parc national de Port-Cros, du Conservatoire Botanique National Méditerranéen et du Conservatoire du Littoral

1-4-2 Réseaux d'eaux d'irrigation de cultures ou d'espaces verts

- Analyses des **eaux en sortie des bassins** des lagunes (réseau dit « ROUGE »)

- D'une part, les prélèvements et analyses relatives à l'utilisation de l'eau issue du traitement d'épuration des eaux résiduaires pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts (*Arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts*)

- Analyses des **eaux en sortie du bassin** circulaire « du cimetière » (réseau dit « BLEU »)

- D'autre part, les prélèvements et analyses des eaux d'irrigation issues du traitement d'eau d'épuration des eaux résiduaires et issues de puisage sur la nappe phréatique

- Analyses des **eaux des réseaux** d'irrigation de cultures ou d'espaces verts.

1-4-3 Sites concernés :

- Bâtiments situés sur l'île de Port-Cros
- Bâtiments et bassins situés sur l'île de Porquerolles
- Bâtiments situés à Hyères : Siège du Parc national de Port-Cros, 181 allée du Castel Sainte Claire et Conservatoire Botanique National Méditerranéen 34 Avenue Gambetta
- Bâtiments situés à La-Croix-Valmer (Conservatoire du Littoral) route de Gigaro.
Nomenclature Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) : 71900000-7 service de laboratoire.

Type de marché et procédure

Accord-cadre de service, mono attributaire, à bons de commande, non décomposé en lots, passé selon la

procédure dite adaptée conformément à l'article R2123-1 du C.C.P du 1er avril 2019, (MAPA inférieur à 90 000,00 € HT).

Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum

Il n'est pas fixé de montant minimum annuel.

Montant maximum annuel HT : 12 000,00 € HT.

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Démarrage du marché

A titre indicatif et non contractuel, le démarrage est prévu dès la notification, courant deuxième trimestre 2020.

Durée du marché

Le présent marché est annuel, il prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre de l'année considérée.

Il est reconductible tacitement 3 fois, à compter du 01 janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 4 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu deux mois avant l'échéance de la reconduction.

Délai d'exécution/d'intervention des bons de commande

Le délai d'intervention « **classique** » souhaité pour les prélèvements est de 8 jours à compter de la date de réception du bon de commande ou de l'ordre de service.

Le candidat pourra proposer un délai moindre dans l'acte d'engagement, qui représentera le délai contractuel.

Le délai d'intervention « **urgent** » en cas de résultats défavorables, sera de 48 h à compter de l'appel téléphonique.

Le candidat pourra proposer un délai moindre dans l'acte d'engagement, qui représentera le délai contractuel.

La durée d'exécution sera exprimée sur chaque bon de commande.

Émission des bons de commande

Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins. Ces bons seront transmis par courriel au bureau titulaire qui devra exécuter les prestations conformément aux prescriptions du présent marché. Ils déclenchent l'ordre de service de démarrage et les délais qui leur sont rattachés.

Chaque bon de commande précisera :

le nom ou la raison sociale du titulaire ;

le numéro du marché ;

la date et le numéro du bon de commande ;

la nature, la quantité et la description des prestations à réaliser ;

les délais d'exécution (date de début et de fin) ;

le lieu d'exécution ;

le montant du bon de commande ;

les délais laissés le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Nota : **l'opérateur ne peut exécuter ses prestations sans qu'il lui soit transmis un bon de commande.**
Dans le cas contraire, il ne pourra prétendre au règlement des prestations effectuées.

Désignation du comptable assignataire

Madame l'agente comptable
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Exclusion : les laboratoires ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du C.C.P, articles L2141-1 à 6.

Ils doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1.

Ils justifieront de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P : contrôles réglementaires, sous accréditation COFRAC selon les normes FD T90-520 - FD T90-522 et NFT90-431. agréments, certification, ou équivalent.

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les travaux des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

Visite des lieux

La visite des lieux n'est pas obligatoire ; cependant le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser dans le cadre de ce marché.

Les candidats prendront contact :

- avec le secteur de Port-Cros du Parc national de Port-Cros 04 94 01 40 70
- avec le secteur de Porquerolles du Parc national de Port-Cros 04 94 12 30 40
- au siège du Parc national à Hyères 04 94 12 82 30
- avec le Conservatoire botanique national méditerranéen 04.94.16.61.47
- avec le Conservatoire du Littoral, secteur du Cap Lardier 04.94.55.14.26

Les demandes devront parvenir au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres.

Conditions de retrait des dossiers de consultation/Publicité

2.4.1 Conditions de retrait du DCOE

Le dossier de consultation et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut y accéder librement, les télécharger et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

2.4.2 Publicité

La présente consultation est publiée sur le profil d'acheteur du Parc national de Port-Cros, son site Internet, Rubrique « Publicité des marchés », espace « consultation », ainsi que sur la plate-forme interministérielle

des marchés de l'État, (PLACE).

Présentation des offres

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1 / Pièces de la candidature :

Documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, selon l'arrêté du 25 mars 2019 et son annexe 9

- Assurance professionnelle : Assurance responsabilité civile
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur (annexée au présent document) dûment datée et signée
- Agréments/certifications du laboratoire

Capacité économique, technique et financière -

- Kbis
- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)

(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)

Il doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles, financières et techniques permettant la réalisation des prestations : **le candidat fournira obligatoirement avec son offre, les certifications requises pour exercer sa mission.**

Il sera fourni la liste de prestations similaires de moins de trois ans, avec le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

2 / Pièces du marché :

- Le présent DCOE comprenant le règlement de la consultation, le CCAP, le CCTP, l'acte d'engagement et ses annexes dûment remplis, datés et signés
- Les CV des personnes qui participeront aux prestations
- Les moyens matériels affectés à ce marché
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), signé
- Un mémoire technique **spécifique à ce marché** dans lequel apparaîtront clairement la présentation de l'équipe, l'organisation matérielle et humaine que le laboratoire se propose de mettre en œuvre (en tenant compte de l'insularité et des horaires des navettes en fonction des saisons).
- R.I.B.

En cas de sous-traitance,

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions des articles 134 à 137 du décret du 25 mars 2016
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant

En cas de cotraitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Art. R2143-13 du CCP : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui

demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française ou une traduction en français sera fournie selon l'art. R2143-16.

Le candidat dont l'offre est classée en première position produira les attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

Conditions de remise des offres dématérialisées

Date et heures limites de remise des offres : **31/03/2020 à 12:00 h**

Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPERATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Sa réception se fera avant le **31/03/2020 à 12:00 h**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB..). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde : Danielle Forestier, cellule marchés, 181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220, 83406 Hyères Cedex

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

- 60 % Montant de l'offre (forfait prélèvements, coût unitaire des prestations, coût des déplacements)
- 30 % Mémoire technique (Méthodologie, organisation, moyens mis en œuvre, technique de prélèvement, personnel dédié à la prestation...)
- 10% Délais

Variantes & options

La consultation n'est pas ouverte aux variantes.

Dispositions diverses

Négociation, art. R2123-5

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec le ou les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres initiales, la négociation n'est pas nécessaire.

L'invitation à négocier se fera par courriel, indiquant la date maximum à laquelle les candidats transmettront

leur nouvelle proposition écrite. La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Modification du marché en cours d'exécution - clauses de réexamen

Le marché public pourra être modifié, par voie d'avenant, dans les conditions fixées aux articles R2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La nature des modifications envisageable concerne :

- toutes interventions / toutes missions non prévues ;
- augmentation / réduction des quantités ;
- toutes sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues ;
- rajout d'une adresse...

Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire, en application de l'Article R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires - étendre la mission à d'autres missions complémentaires rendues nécessaires.

Avenant

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumis à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet d'un avenant.

Exclusivité

Le Pouvoir adjudicateur pourra valablement recourir à un tiers en cas d'incapacité du titulaire de l'accord-cadre de lui fournir les prestations (délai...).

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)